

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Trente-et-unième session du Comité pour les animaux  
Genève (Suisse), 13 – 17 juillet 2020

Questions spécifiques aux espèces

Maintien des annexes

RAPPORT DU SPECIALISTE DE LA NOMENCLATURE ZOOLOGIQUE

1. Ce document a été préparé par le spécialiste de la nomenclature zoologique du Comité pour les animaux\* avec l'aide du Secrétariat.

**Travaux de nomenclature confiés au Comité pour les animaux à la 18<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties (CoP18, Genève, août 2019)**

Décision 17.312 (Rev. CoP18) Nomenclature (Noms d'ordre et de famille des oiseaux)

2. Comme indiqué dans le document CoP18 Doc. 99, paragraphes 34-42, un rapport a été préparé aux fins de comparer et mettre en perspective les références de nomenclature normalisée adoptées pour les oiseaux de la 3<sup>e</sup> édition de *The Howard & Moore complete checklist of the birds of the world*, et d'autres références normalisées, avec a) la 4<sup>e</sup> édition de *The Howard & Moore complete checklist of the birds of the world*, ainsi que b) le volume *HBW [Handbook of Birds of the World]* concernant les non passereaux et passereaux et *BirdLife International illustrated checklist of the birds of the world*. Ce rapport était fourni en Annexe 5 du document CoP18 Doc. 99.
3. Comme le Comité pour les animaux n'a pas pu étudier et analyser ce rapport pour fournir une recommandation à la CoP18, les Parties ont réitéré la Décision et chargé le Comité pour les animaux de prendre une décision sur la mise à jour de la nomenclature des oiseaux :

**17.312 (Rev. CoP18) À l'adresse du Comité pour les animaux**

- a) *évalue les conclusions de l'analyse [des incidences de l'adoption d'une nouvelle référence de nomenclature normalisée pour les noms d'ordre et de famille des oiseaux] ; et*
  - b) *rédige une recommandation à soumettre pour décision à la 19<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties.*
4. Étant donné le nombre et la complexité des modifications de nomenclature qui résulteraient de l'adoption de l'une ou l'autre des listes proposées comme référence de nomenclature normalisée, ainsi que de la probable nécessité de garder certaines des références normalisées adoptées pour des espèces précises, et l'ajout éventuel de nouvelles références, il faudrait une analyse précise par le Comité, peu envisageable dans le temps limité disponible pour la réunion d'un groupe de travail lors d'une réunion ordinaire du Comité

---

\* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES (ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

pour les animaux. Il est donc décidé la mise en place d'un groupe de travail intersession sur la nomenclature pour étude des conclusions du rapport présenté en Annexe 5 du document CoP18 Doc. 99 et préparation d'une recommandation de décision à la 19<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties.

Décisions 18.309 et 18.310 Utilisation de versions datées de bases de données en ligne comme références de nomenclature normalisée

5. Lors du dernier Comité pour les animaux (AC30, Genève, 2018), le Secrétariat a indiqué dans le document AC30 Doc. 32 avoir contacté les détenteurs de droits sur les six bases de données en ligne mentionnées dans la Décision 17.309. Dans ce document AC30 Doc. 32, le Secrétariat précise aussi qu'il reprendra contact avec WoRMS, seul détenteur de droits dont il n'a pas reçu de réponse, et fournira une mise à jour orale sur ces consultations lors de l'AC30. Le Secrétariat a donc présenté sa mise à jour en expliquant qu'une version datée de la base de données WoRMS était disponible et qu'un Protocole d'accord entre le Secrétariat CITES et WoRMS devra être conclu pour l'accès à une version datée de la base de données.
6. Selon la mise à jour fournie par le Secrétariat, le Comité pour les animaux à l'AC30, recommande le renouvellement des Décisions 17.309 et 17.310 pour la prochaine période intersession (voir AC30 Com.3 (Rev. par le Sec.). Ainsi, lors de sa 18<sup>e</sup> session (CoP18, Genève, 2019), la Conférence des Parties a adopté deux Décisions sur *Utilisation de version datées de bases de données en ligne comme références de nomenclature normalisées*, comme suit :

**18.309 À l'adresse du Secrétariat**

- a) *poursuit ses contacts avec les détenteurs des droits sur les bases de données en ligne qui pourraient servir de références de nomenclature normalisées, et étudie l'utilisation éventuelle de versions datées pour les services de la CITES ; par exemple, parmi les bases de données pertinentes (liste non limitative) : WoRMS, Fish Base, Eschmeyer & Fricke's Catalog of Fishes, Amphibian Species of the World ; et Corals of the World ; et*
- b) *présente le résultat de ses consultations au Comité pour les animaux.*

**18.310 À l'adresse du Comité pour les animaux**

- a) *évalue les résultats des consultations du Secrétariat ; et*
  - b) *rédige des recommandations sur l'utilisation de versions datées de bases de données en ligne comme références de nomenclature normalisées à soumettre à la 19<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties.*
7. Le Secrétariat a continué à mobiliser les détenteurs de droits concernés, en l'occurrence *Corals of the World*, pour savoir si une version datée de leurs bases de données est désormais accessible et peut être accessible au Secrétariat. Le Secrétariat n'a pas encore reçu de réponses et, le cas échéant, fera rapport oralement au Comité pour les animaux. Ayant consulté les détenteurs de droits susmentionnés depuis 2018, le Secrétariat demande conseil au Comité pour les animaux quant aux démarches à entreprendre, le cas échéant, pour mettre en œuvre la Décision 18.309.

Décision 18.312 Nomenclature et identification des coraux

**18.312 À l'adresse du Comité pour les animaux**

- a) *étudie le rapport du Secrétariat et poursuit ses travaux en vue de faire adopter recommander pour adoption une référence de nomenclature normalisée pour les espèces de coraux inscrites aux Annexes de la CITES ;*
- b) *actualise sa liste de taxons de coraux pour lesquels l'identification au niveau du genre est acceptable, mais qui devraient être identifiés au niveau de l'espèce lorsque c'est faisable, une fois identifiée la nouvelle référence de nomenclature normalisée pour les espèces de coraux inscrites aux annexes de la CITES, et transmet la liste à jour au Secrétariat pour diffusion ; et*
- c) *rend compte, avec ses recommandations, à la 19<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties.*

8. Le Secrétariat présente oralement son rapport à la 31<sup>e</sup> réunion du Comité pour les animaux.

Décision 18.313 (Annexe III) et décision 18.315 (Manidae)

9. La Décision 18.315 sur l'inscription des Pangolins (*Manis* spp) aux Annexes était destinée au Comité pour les animaux, tandis que la Décision 18.313 sur l'Annexe III était destinée au Comité pour les animaux et au Comité pour les plantes. Ces questions sont traitées dans des documents distincts.

**Activités en cours au titre de la Résolution Conf. 12.11 sur la Nomenclature normalisée**

Nouvelles références de nomenclature normalisées pour les espèces inscrites aux annexes CITES à la CoP18

10. Avec l'adoption des propositions à la CoP18, plusieurs espèces et genres ont été ajoutés aux Annexes CITES mais ne sont pas couvertes par les références de nomenclature normalisée adoptées [cf. Annexe de la Résolution Conf. 12.11 (Rev. CoP18)]. Ces cas sont regroupés dans le tableau ci-dessous, avec la recommandation d'adoption de références normalisées supplémentaires, dont quatre sont jointes en Annexes 1 à 4. Il faut souligner que dans plusieurs cas, l'information recueillie couvre plus d'espèces que celles inscrites aux Annexes CITES ; il s'agit de cerner correctement les espèces inscrites dans le contexte du genre global, et de faire ressortir les espèces inscrites par rapport aux espèces non inscrites.

<b>Taxon</b>	<b>Propositions de Références de nomenclature normalisée</b>
Reptilia: Sauria: Agamidae: <i>Ceratophora</i>	Taxonomic Checklist of the Species of the Genus <i>Ceratophora</i> . Species information extracted from UETZ, P., FREED, P., & HÖSEK, J. (eds.) 2020. The Reptile Database, version of 2 May 2020, accessed 5 May 2020. See Annex 1
Reptilia: Sauria: Agamidae: <i>Cophotis</i>	Taxonomic Checklist of the Species of the Genus <i>Cophotis</i> . Species information extracted from UETZ, P., FREED, P., & HÖSEK, J. (eds.) 2020. The Reptile Database, version of 2 May 2020, accessed 5 May 2020. See Annex 1
Reptilia: Sauria: Agamidae: <i>Lyriocephalus</i>	Taxonomic Checklist of the Species of the Genus <i>Lyriocephalus</i> . Species information extracted from UETZ, P., FREED, P., & HÖSEK, J. (eds.) 2020. The Reptile Database, version of 2 May 2020, accessed 5 May 2020. See Annex 1
Reptilia: Sauria: Eublepharidae: <i>Goniurosaurus</i>	Taxonomic Checklist of the Species of the Genus <i>Goniurosaurus</i> . Species information extracted from UETZ, P., FREED, P., & HÖSEK, J. (eds.) 2020. The Reptile Database, version of 2 May 2020, accessed 5 May 2020. See Annex 1
Reptilia: Sauria: Gekkonidae: <i>Gekko gekko</i>	Taxonomic summary of the Species <i>Gekko gekko</i> , including <i>Gekko reevesii</i> . Species information extracted from UETZ, P., FREED, P., & HÖSEK, J. (eds.) 2020. The Reptile Database, version of 2 May 2020, accessed 5 May 2020. See Annex 1
Reptilia: Sauria: Gekkonidae: <i>Gonatodes daudini</i>	Powell, R., & R.W. Henderson. 2005. A new species of <i>Gonatodes</i> (Squamata: Gekkonidae) from the West Indies. <i>Carib. J. Sci.</i> 41 (4): 709-715.
Reptilia: Sauria: Gekkonidae: <i>Paroedura androyensis</i>	Taxonomic summary of the Species <i>Paroedura androyensis</i> . Species information extracted from UETZ, P., FREED, P., & HÖSEK, J. (eds.) 2020. The Reptile Database, version of 2 May 2020, accessed 5 May 2020. See Annex 1
Reptilia: Sauria: Iguanidae: <i>Ctenosaura</i>	Iguana Taxonomy Working Group. 2016. A checklist of the iguanas of the world (Iguanidae; Iguaninae). Pp. 4–46 In <i>Iguanas: Biology, Systematics, and Conservation</i> . Iverson, J.B., T.D. Grant, C.R. Knapp, and S.A. Pasachnik (Eds.). <i>Herpetological Conservation and Biology</i> 11(Monograph 6). Available at <a href="http://www.herpconbio.org/Volume_11/Monograph_6/2-Iguana_Taxonomy_Working_Group_2016.pdf">http://www.herpconbio.org/Volume_11/Monograph_6/2-Iguana_Taxonomy_Working_Group_2016.pdf</a>
Reptilia: Serpentes: Viperidae: <i>Pseudocerastes</i>	Taxonomic Checklist of the Species of the Genus <i>Pseudocerastes</i> . Species information extracted from UETZ, P., FREED, P., & HÖSEK, J. (eds.) 2020. The Reptile Database, version of 2 May 2020, accessed 5 May 2020. See Annex 1
Amphibia: Caudata: Salamandridae: <i>Echinotriton</i>	Species information extracted from FROST, D.R. (ed.). 2020. <i>Amphibian Species of the World: an online Reference</i> , Version 6.1. doi.org/10.5531/db.vz.0001 Accessed 5 May 2020. See Annex 2.

Amphibia: Caudata: Salamandridae: <i>Paramesotriton</i>	Species information extracted from FROST, D.R. (ed.). 2020. Amphibian Species of the World: an online Reference, Version 6.1. doi.org/10.5531/db.vz.0001 Accessed 5 May 2020. See Annex 2.
Amphibia: Caudata: Salamandridae: <i>Tylostotriton</i>	Species information extracted from FROST, D.R. (ed.). 2020. Amphibian Species of the World: an online Reference, Version 6.1. doi.org/10.5531/db.vz.0001 Accessed 5 May 2020. See Annex 2.
Elasmobranchii: Lamniformes: Lamnidae: <i>Isurus</i>	Species information extracted from Eschmeyer, W.N., R. Fricke, and R. van der Laan (eds.). 2020. Catalog Of Fishes: Genera, Species, References. Online version of 4 May 2020, accessed 5 May 2020. See Annex 3.
Elasmobranchii: Rhinopristiformes: Glaucostegidae: <i>Glaucostegus</i>	Species information extracted from Eschmeyer, W.N., R. Fricke, and R. van der Laan (eds.). 2020. Catalog Of Fishes: Genera, Species, References. Online version of 4 May 2020, accessed 5 May 2020. See Annex 3.
Elasmobranchii: Rhinopristiformes: Glaucostegidae: Rhinidae	Species information extracted from Eschmeyer, W.N., R. Fricke, and R. van der Laan (eds.). 2020. Catalog Of Fishes: Genera, Species, References. Online version of 4 May 2020, accessed 5 May 2020. See Annex 3.
Arthropoda: Arachnida: Araneae: Theraphosidae: <i>Poecilotheria</i>	Species information extracted from World Spider Catalog (2020). Version 21.0. Natural History Museum Bern, online; accessed on 5 May 2020. doi: 10.24436/2. See Annex 4.

#### Diverses mises à jour de nomenclature d'espèces et taxons supérieurs inscrits aux Annexes

- La recherche taxonomique concernant tant les espèces inscrites à la CITES que les autres se poursuit à un rythme croissant dans les cercles biologiques avec des résultats conséquents. Nombre de ces modifications étaient fournies en Annexe 6 de CoP18 Doc. 99, mais n'avaient pas été suffisamment examinées pour en permettre l'adoption par la Conférence des Parties à sa 18<sup>e</sup> session. Depuis la présentation de l'Annexe 6, en décembre 2018, de nouvelles propositions de taxonomie ont été publiées qui méritent d'être explorées dans le cadre de la CITES. L'Annexe 5 au présent document présente à la fois des cas inclus dans l'Annexe de la CoP18 et des cas plus récents, pour examen. Il convient d'étudier ces propositions de modification de nomenclature afin de produire des listes A) de modifications de nomenclature recommandées pour adoption par la CITES à la CoP19, B) de modifications de nomenclature proposées dans la littérature scientifique mais rejetées dans le cadre de la CITES et C) de modifications de nomenclature proposées dans la littérature scientifique à étudier prochainement.
- Il sera accordé une attention particulière au cas de *Phyllomedusa lemur*, proposé pour un transfert dans le genre *Agalychnis*. Si le genre *Agalychnis* est inscrit à l'Annexe II CITES, l'espèce *Phyllomedusa lemur* ne l'est pas. La référence normalisée du genre *Agalychnis*, adoptée à la CoP17 (cf. CoP17 Doc. 81.1, paragraphe 12) exclut *lemur*, mais l'adoption généralisée dans les cercles scientifiques, amateurs et commerciaux de ce transfert de *Phyllomedusa* en *Agalychnis* soulève des difficultés d'application et implique donc une clarification, éventuellement par une mise à jour annotée de la version de la référence normalisée du genre *Agalychnis*, ou une annotation dans les Annexes.

#### Taxonomie supérieure des Lézards

- La nomenclature normalisée actuelle délimitant les familles de lézards (Sauria) date de 1998. Depuis, plusieurs groupes (sous-groupes) ont été élevés au rang de famille, ainsi les Sphaerodactylidae issu des Gekkonidae, tout comme cela s'est produit chez les serpents (Serpentes). En outre, la séparation primaire entre Sauria et Serpentes n'est plus reconnue, ces groupes étant rassemblés chez les Amphisbaenida dans l'ordre Squamata. Une classification supérieure actualisée pour les reptiles devrait être envisagée prochainement.

#### Premier atelier de Gestion des listes taxonomiques

- Le spécialiste de la nomenclature zoologique du Comité pour les animaux a été invité à participer au Premier atelier sur la Gouvernance des listes taxonomiques, qui s'est tenu à l'Université Charles Darwin à Darwin, Australie, du 10 au 12 février 2020, sous les auspices de l'Union internationale des sciences biologiques. Cet atelier constituait la première étape pour la création et la gestion d'une liste récapitulative largement

reconnue de toute la biodiversité, avec une gestion adéquate de cette liste, des procédures convenues pour l'acceptation et la mise à jour des éléments de la liste, et des protocoles de normalisation et d'archivage permettant l'adoption et l'utilisation de la liste ou de ses parties, par les taxonomistes, conservateurs, gouvernements et Accords multilatéraux pour l'environnement (MEA) comme la CITES et la Convention pour la Conservation des espèces sauvages migratoires (CMS; également représentée à l'atelier). Il s'agit d'un processus consultatif dont la mise en place devrait durer plusieurs années. La liste récapitulative globale d'espèces devrait se révéler très utile pour la mise en œuvre de la CITES, et faciliter l'harmonisation des noms d'espèces parmi les MEA. Il convient de louer les organisateurs de l'atelier et de ses objectifs pour leur désir de comprendre et d'inclure, dès le départ, les besoins spécifiques des MEA concernant les listes récapitulatives.

#### Membre suppléant pour la nomenclature au Comité pour les animaux

15. Avec l'adoption, à la CoP18, de la Résolution Conf. 18.2, Établissement des Comités, l'Annexe 2 concernant le mandat des Comités pour les animaux et pour les plantes, un poste de membre suppléant du spécialiste de la nomenclature zoologique a été créé aux termes du paragraphe 6. Le Secrétariat et les Parties souhaitant se pencher sur la nomination de candidats à ce poste peuvent se référer à la procédure décrite au paragraphe 12 de l'Annexe 2 de Res. Conf. 18.2.

#### Remerciements

16. Enfin, le spécialiste de nomenclature zoologique du Comité pour les animaux souhaite remercier l'ensemble de ses collègues du Secrétariat CITES, les Comités pour les animaux et pour les plantes, les Parties, les Organisations et Académies ayant fourni informations, conseils et discussions sur les questions de nomenclature.

#### Recommandations

Le Comité pour les animaux est invité à prendre en compte le présent document et mettre en place un groupe de travail intersession sur la Nomenclature pour préparer documents et recommandations pour AC32 sur les sujets suivants :

- a) étudier les conclusions du rapport présenté en Annexe 5 du document CoP18 Doc. 99, Nomenclature des oiseaux (paragraphe 2-4 du présent document);
- b) fournir des indications au Secrétariat concernant les actions à entreprendre pour appliquer la Décision 18.309 sur les versions datées de bases de données en ligne, après prise en compte des réponses aux dernières consultations (parag. 5-7)
- c) étudier les informations à fournir concernant la nomenclature et l'identification des coraux (paragraphe 8);
- d) étudier les références normalisées proposées pour les espèces supplémentaires inscrites aux Annexes (paragraphe 10 et Annexes 1-4 au présent document);
- e) étudier et compléter la liste de mises à jour proposées à la nomenclature des espèces inscrites aux Annexes, indiquées aux paragraphes 11-12 et en Annexe 5 de ce document);
- f) étudier les possibilités d'actualisation de taxonomie supérieure des lézards et serpents (paragraphe 13);
- g) Si nécessaire, examiner à nouveau les documents présentés séparément concernant les Décisions 18.313 (Annexe III) et 18.315 (Pangolins) comme indiqué paragraphe 9.